



LeCotentin

RAPPORT • EDITION 2022

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

29 JUILLET 2022

COMPTE-RENDU – CONSULTATION ECRITE



Conformément à l'article 6 du règlement intérieur du GAL du Cotentin, une consultation écrite a été adressée, par voie postale, à l'ensemble des membres du comité de programmation le 13 juillet 2022. Les réponses pouvaient être adressées au GAL du Cotentin jusqu'au 29 juillet 2022.

Ont répondu au 29 juillet 2022 :

Acteurs privés (12)	Acteurs publics (8)
<ul style="list-style-type: none">- M. Jean LE BRUN- M. Gaëtan BRISSET- M. Julien ILLES- M. Hubert GAILLARD- M. Olivier LECLERC- M. Jean-Max GABET- M. Alain PISMONT- M. Denis PICOT- M. Lionel DUJARDIN- M. François FAVIER- M. Patrick BERTHEAU- Mme Laure LECOFFRE	<ul style="list-style-type: none">- M. Yves ASSELINE- M. Hubert LEFEVRE- M. Claude CHANTREUIL- Mme Chantal RONSIN- M. Pascal MARIE- M Benoit FIDELIN- M David LEGOUET- M. Antoine DIGARD

La règle du double quorum était respectée (Membres 20/26 ; Membres privés 12/20)

2022-07-29-01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 17 MARS 2022

Le comité de programmation valide à l'unanimité le compte-rendu du comité de programmation du 17 mars 2022 (20/20)

2022-07-29-02

INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS

A ce jour, 119 projets ont été présélectionnés par le comité de programmation, 94 sont conventionnés dont 72 sont soldés :

- 14 dossiers sont en cours de complétude ;
- 11 dossiers sont à la Région pour instruction (dont 8 présentés en séance) ;
- 6 dossiers sont en cours de paiement à la Région / ASP.

Total Enveloppe	Mesure	Total consommé	Reste	Taux de consommation
3 281 826 €	19.2	3 152 155,88 €	129 670,12 €	96,05 %
66 238 €	19.3	66 237,47 €	0,53 €	100 %
370 913 €	19.4	313 496,70 €	57 416,30 €	84,52 %
3 718 977 €	Total	3 533 061,13 €	185 915,87 €	

Crédits Projets Présélectionnés :	1 368 595,88 € (23%)
Crédits programmés (projets conventionnés avant comité) :	2 709 410 € (73%)
Crédits payés :	1 783 560 € (48%)

Le comité de programmation prend acte de l'information sur l'avancement des projets.

2022-07-29-03

INFORMATION SUR LES PROJETS REALISES DONT L'AIDE LEADER VERSEE EST INFERIEURE AU MONTANT PROGRAMME EN COMITE

Projet	20 ans de l'opération La Manche met les Villes en Scène
Maitre d'ouvrage	Département de la Manche
Fiche Action	Fiche 3 – Services à la population
Cout éligible du projet programmé	15 823.61 €
Montant de l'aide LEADER programmée	12 658.88 €
Cout éligible du projet réalisé	15 222,45 €
Versement LEADER	12 177.96 €
Différence entre l'aide programmée et versée	480.92 €
Information	Sous-réalisation du projet

Le comité de programmation prend acte de l'information sur les projets réalisés dont l'aide LEADER versée est inférieure au montant programmé en comité.

2022-07-29-04

APPEL A CANDIDATURE LEADER 2023-2027

Il est porté aux membres la présentation de l'appel à candidature pour la future programmation LEADER 2023-2027.

Le comité de programmation prend acte de l'appel à candidature LEADER 2023-2027

2022-07-29-05

EDUCTOUR LEADER – JOURNEE DEDIEE A LA RENCONTRE AVEC DES PORTEURS DE PROJETS DU TERRITOIRE

Il est porté aux membres le compte-rendu de l'Eductour organisé le 16 juin 2022

Le comité de programmation prend acte du compte-rendu de l'Eductour.

2022-07-29-06

MAQUETTE FINANCIERE – PROGRAMME LEADER 2014-2022 – DOSSIERS PRESELECTIONNES ET SELECTIONNES AVANT COMITE DU JOUR

Il est porté aux membres la maquette financière du programme avant comité du jour.

Le comité de programmation prend acte de la maquette financière avant comité.

2022-07-29-07

AVIS D'OPPORTUNITE SUR LES DOSSIERS DEPOSES LORS DE L'APPEL A PROJETS : « SERVICES A LA POPULATION ET ATTRACTIVITE DES BOURGS RURAUX »

Il est porté aux membres du comité l'analyse et proposition de répartition des crédits de l'appel à projets réalisée par la commission de sélection de l'AAP qui s'est réunie le 25 mai 2022.

	Nom du projet	Porteur du projet	Note obtenue	Subvention proposée
1	Développement d'emplois partagés auprès des associations de la communauté d'agglomération du Cotentin	Association SMAC	18/20	40 000.00 €
2	Requalification de la Boulangerie de Blosville	Foncière de Normandie	16/20	40 000.00 €
3	Festival Nord Fiction	Association Marée Moderne	16/20	40 000.00 €
4	Réveillez les chouettes	Association J'imagine productions	12/20	0
5	Construction d'une maison d'assistants maternels	SCI Laurent-Delhayé	9/20	0

Au regard du procès-verbal de la commission de sélection de l'appel à projets « services à la population et attractivité des bourgs ruraux », le comité de programmation donne un avis favorable (19 voix /20) :

- **Au projet de l'association SMAC avec une note de 18 et une subvention maximale de 40 000 €**
- **Au projet de la Foncière de Normandie avec une note de 16 et une subvention maximale de 40 000 €**
- **Au projet de l'association Marée Moderne avec une note de 16 et une subvention maximale de 40 000 €**

2022-07-29-08

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNE DE REVILLE – CREATION DE 4 HEBERGEMENTS A DESTINATION DES CYCLOTOURISTES ET RANDONNEURS

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.2 : Création ou développement de services associés aux filières prioritaires : hébergement, transport, etc. ;
Porteur de projet	Commune de Réville
Date de dépôt de la demande	10/03/2022
Dossier complet le	20/06/2022
Rapport d'instruction	06/07/2022

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la commune de Réville. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 17 mars 2022 avec une note de 18,44.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 36 010.06 € HT pour une subvention LEADER de 28 808.04 €.

Monsieur ASSELINE ne prend pas part au vote en raison de sa qualité de Maire de la Commune de Réville.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 18,44 (voix 19/19).

2022-07-29-09

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA SARL CAMPING UTAH BEACH – «ACCUEIL VELO» : CREATION DE 4 HEBERGEMENTS A DESTINATION DES CYCLOTOURISTES

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.2 : Création ou développement de services associés aux filières prioritaires : hébergement, transport, etc. ;
Porteur de projet	SARL Camping Utah Beach
Date de dépôt de la demande	29/09/2021
Dossier complet le	31/05/2022
Rapport d'instruction	07/06/2022

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la SARL Camping d'Utah Beach. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 28 octobre 2021 avec une note de 15,45.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 77 914.80 € HT pour une subvention LEADER de 50 000 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 15,45 à l'unanimité (voix 20/20).

2022-07-29-10

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA SARL PRESS'AY – «ACCUEIL VELO» : CREATION DE 4 HEBERGEMENTS A DESTINATION DES CYCLOTOURISTES

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.2 : Création ou développement de services associés aux filières prioritaires : hébergement, transport, etc. ;
Porteur de projet	SARL PRESS'AY
Date de dépôt de la demande	20/10/2021
Dossier complet le	27/05/2022
Rapport d'instruction	31/05/2022

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la SARL PRESS'AY. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 28 octobre 2021 avec une note de 15.00.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 62 967.60 € HT pour une subvention LEADER de 47 225.68 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 15,00 à l'unanimité (voix 20/20).

2022-07-29-11

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE SAS LES VELOS DE SAINT-VAAST : CREATION D'UNE ACTIVITE DE LOCATION DE CYCLES

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.1 : Création et développement de projets en lien avec les activités maritimes et/ou la nature
Porteur de projet	SAS Les vélos de Saint Vaast
Date de dépôt de la demande	05/10/2021
Dossier complet le	06/05/2022
Rapport d'instruction	18/05/2022

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la SAS les Vélos de Saint-Vaast. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 28 octobre 2021 avec une note de 14,77.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 73 111,77 € HT pour une subvention LEADER de 50 000 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 14,77 (voix 18/20).

2022-07-29-12

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA SARL NOREMANA – ACHAT D'UNE COMMANDE NUMERIQUE POUR L'USINAGE DE PLANCHES

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.2 Création ou développement de services associés aux filières prioritaires : hébergement, transport, etc. ;
Porteur de projet	SARL Noremana
Date de dépôt de la demande	04/03/2022
Dossier complet le	20/06/2022
Rapport d'instruction	05/07/2022

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la SARL NOREMANA. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 17 mars 2022 avec une note de 15.41.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 40 678 € HT pour une subvention LEADER de 32 542,40 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 15,41 à l'unanimité (voix 20/20).

2022-07-29-13

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNE DE TRIBEHOUE – MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT D'UN COMMERCE MULTISERVICES

Fiche concernée	Fiche 3 : « Services à la population et attractivité des bourgs ruraux » 1.4 Implantation ou maintien d'un commerce de proximité afin d'assurer la présence de ce type de commerce sur le territoire.
Porteur de projet	Commune de Tribehou
Date de dépôt de la demande	08/02/2021
Dossier complet le	03/05/2022
Rapport d'instruction	30/06/2022

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la commune de TRIBEHOUE. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 29 avril 2021 avec une note de 17,30.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 388 796 € HT pour une subvention LEADER de 40 000.00 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 17,30 à l'unanimité (voix 20/20).

2022-07-29-14

**AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNE DE SOTTEVILLE –
CREATION DE DEUX LOGEMENTS DANS L'ANCIENNE MAIRIE**

Fiche concernée	Fiche 4 : « Mise en œuvre d'une stratégie de développement d'un habitat performant» 1.1. Les projets d'optimisation de la gestion du foncier
Porteur de projet	Commune de Sotteville
Date de dépôt de la demande	06/11/2019
Dossier complet le	14/04/2022
Rapport d'instruction	05/07/2022

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la commune de Sotteville. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 26 novembre 2019 avec une note de 16,99.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 254 492.65 € HT pour une subvention LEADER de 20 000.00 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 16,99 (voix 19/20).

2022-07-29-15

**AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE L'ASSOCIATION FIL ET TERRE –
OUVERTURE D'UN ATELIER CHANTIER D'INSERTION – RECYCLERIE A PORTBAIL**

Fiche concernée	Fiche 5 : Favoriser les projets en lien avec l'économie circulaire 2. Aux travaux et investissements nécessaires au développement d'outils de transformation de matières non valorisées et à la mise en œuvre de solutions logistiques pour développer le réemploi, la réparation et le recyclage de gisements non valorisés
Porteur de projet	Association Fil et Terre
Date de dépôt de la demande	31/05/2021
Dossier complet le	03/05/2022
Rapport d'instruction	14/06/2022

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de l'association Fil et Terre. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 1^{er} juillet 2021 avec une note de 16,54.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 29 512.81 € TTC pour une subvention LEADER de 16 512.81 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 16,54 (voix 20/20).

Le comité de programmation,

- ✓ valide à l'unanimité le compte-rendu du comité de programmation du 17 mars 2022 ;
- ✓ prend acte de l'information sur l'avancement des projets ;
- ✓ prend acte de l'information sur les projets réalisés dont l'aide LEADER versée est inférieure au montant programmé en comité ;
- ✓ prend acte de l'appel à candidature LEADER 2023-2027 ;

- ✓ prend acte du compte-rendu de l'Eductour ;
- ✓ prend acte de la maquette financière du programme avant comité ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, après analyse de la commission de sélection de l'appel à projets « Services à la population et attractivité des bourgs ruraux », avec une note de 18 au projet de l'**association SMAC** « Développement d'emplois partagés auprès des associations de la communauté d'agglomération du Cotentin » et accorde une subvention de 40 000,00 € sur un total de 58 326.00 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, après analyse de la commission de sélection de l'appel à projets « Services à la population et attractivité des bourgs ruraux », avec une note de 16 au projet de la Foncière de Normandie « **Requalification de la Boulangerie de Blosville** » et accorde une subvention maximale de 40 000,00 € sur un total de 178 316 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, après analyse de la commission de sélection de l'appel à projets « Services à la population et attractivité des bourgs ruraux », avec une note de 16 au projet de l'association Marée Moderne « **Festival Nord Fiction** » et accorde une subvention maximale de 40 000 € sur un total de 87 200 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 17 mars 2022 et la note de 18,44 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 28 808.04 € sur un total de 36 010.06 € HT de dépenses éligibles pour le projet de « **Création de 4 hébergements à destination des cyclotouristes et randonneurs** » de la commune de Réville ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 28 octobre 2021 et la note de 15,45 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 50 000 € sur un total de 77 914.80 € HT de dépenses éligibles pour le projet de «**Accueil Vélo**» : **Création de 4 hébergements à destination des cyclotouristes** de la **SARL Camping Utah Beach** ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 28 octobre 2021 et la note de 15,00 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 47 225,60 € sur un total de 62 967.60 € HT de dépenses éligibles pour le projet de «**Accueil Vélo**» : **Création de 4 hébergements à destination des cyclotouristes** de la **SARL Press' Ay** ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 28 octobre 2021 et la note de 14,77 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 50 000 € sur un total de 73 111.77 € HT de dépenses éligibles pour le projet de «**Création d'une activité de location de cycles**» de la **SAS Les Vélos de Saint-Vaast** ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 17 mars 2022 et la note de 15,41 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 32 542,40 € sur un total de 40678.00 € HT de dépenses éligibles pour le projet d'«**Achat d'une commande numérique pour l'usinage de planches**» de la **SARL Noremana** ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 29 avril 2021 et la note de 17,30 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 40 000.00 € sur un total de 388 796 € HT de dépenses éligibles pour le projet de «**Maintien et développement d'un commerce multiservices**» de la **commune de Tribehou** ;

- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 26 novembre 2019 et la note de 16.99 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 20 000.00 € sur un total de 254 492.65 € HT de dépenses éligibles pour le projet de **«Création de deux logements dans l'ancienne mairie » de la commune de Sotteville** ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 1^{er} juillet 2021 et la note de 16,54 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 16 512.81 € sur un total de 29 512.81 € TTC de dépenses éligibles pour le projet d'**«Ouverture d'un atelier Chantier d'insertion – Recyclerie à Portbail » de l'association Fil et Terre** ;

Le Président du
Comité de programmation

Hubert LEFEVRE

